

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Responsable de l'établissement :

certifie le caractère indispensable des déplacements de l'élève ci-après, inscrit dans notre établissement pour l'année scolaire 2020-2021, entre son domicile et notre établissement :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet de l'établissement :

Durée de Validité :

Fait à :

Le :